

SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

LE DÉPARTEMENT INFORME SUR L'ÉTAT DES ROUTES EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

Depuis le 20 novembre, le Département a activé son service de surveillance quotidienne et matinale des routes départementales. Chaque matin, des alertes sont publiées avant 7 heures, en cas de neige ou de verglas. Les Costarmoricains peuvent, s'ils le souhaitent, recevoir ces informations par courriel au moment de leur diffusion. Alors qu'un épisode de froid est annoncé cette semaine, le Département invite le plus grand nombre à faire preuve de la plus grande vigilance et à souscrire à ce service gratuit et synonyme de plus de sécurité.

Depuis ce 20 novembre, le Département a mis en œuvre le service de viabilité hivernale. Il s'agit d'une organisation spécifique, avec un système d'astreintes 24h/24 et des patrouilles engagées dès 4 heures du matin, pour surveiller l'état des routes dont le Département a la responsabilité. Lorsque cela est nécessaire, c'est-à-dire dans le cas d'un événement météorologique craint ou avéré (neige, verglas) des opérations sont engagées, selon un ordre de priorité défini.

UNE ALERTE INFO DÈS 7 HEURES DU MATIN

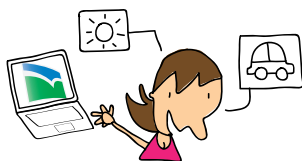
Grâce aux informations remontées du terrain par les patrouilleurs départementaux, un bulletin est publié chaque matin sur cotesdarmor.fr et les réseaux sociaux **Facebook** et **Twitter** avant 7 heures. Depuis l'année dernière, il est proposé aux Costarmoricains de recevoir par courriel une alerte lorsqu'un risque est estimé. Il leur suffit pour cela de se rendre sur cotesdarmor.fr dans la rubrique « **L'hiver sur les routes** ».

Pour Alain Cadec, *président du Département et député européen*, « ce dispositif de viabilité hivernale montre notre volonté d'améliorer, sans surcoût, la qualité du service que nous rendons aux Costarmoricains grâce à l'utilisation d'outils innovants. Je tiens à saluer l'investissement au quotidien de nos agents des routes. Ils travaillent de nuit, dans des conditions souvent difficiles pour que les Costarmoricains puissent se déplacer en toute sécurité. En améliorant l'information pour les usagers, nous participons à plus de sécurité. 2500 personnes ont déjà manifesté leur intérêt pour ce service durant l'hiver 2016-2017. Cela prouve l'utilité et la pertinence d'un tel dispositif gratuit. »

Les 4 500 kilomètres du réseau départemental sont classés en quatre catégories selon un degré d'urgence d'intervention. L'objectif est de permettre le maintien ou le rétablissement le plus rapide des conditions de circulation satisfaisantes pour les usagers en commençant par les itinéraires les plus fréquentés. « S'il est impossible de sécuriser tous les itinéraires en quelques heures lors de pluies verglaçantes ou de chutes de neige, la méthodologie éprouvée par les services a fait ses preuves, tout comme la coordination avec les services de l'État, les communes ou leurs groupements et certains exploitants agricoles. Cet outil qui invite les usagers à modifier leur comportement en cas d'épisodes climatiques dangereux, est un plus pour l'amélioration de la prévention et de la sécurité routière », complète Jean-Yves de CHAISEMARTIN, *vice-président du Département chargé des infrastructures*. Les services du Département sont également en contact avec Météo-France pour anticiper d'éventuels phénomènes dangereux.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le dispositif de viabilité hivernale concerne également les transports scolaires. Selon les constatations des patrouilleurs, la décision de suspendre le ramassage scolaire peut être prise, en lien avec les transporteurs. Les familles sont alors prévenues par SMS et elles sont également invitées à consulter le site cotesdarmor.fr.



Informations et inscriptions :
cotesdarmor.fr.

CONTACT PRESSE

YVES COLIN

T. 02 96 62 46 56

yves.colin@cotesdarmor.fr

RETROUVEZ COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE
DU DÉPARTEMENT SUR COTESDARMOR.FR



@COTESDARMOR22



COTESDARMORLEDEPARTEMENT

Côtes d'Armor
le Département

